

37

Indre-et-Loire

CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

## Les actualités de MARS 2020



**[OFFRE DE STAGE]** Afin d'assister la responsable de **communication**, chargée des événements, le **CAUE 37** recrute un.e stagiaire.

+ EN SAVOIR +

**CV et lettre de motivation à envoyer avant le 15 mars !**

**CANDIDATEZ**

**ÉVÉNEMENTS**



## **CONFÉRENCES > TOURS**

Dans le cadre des projets qu'ils ont réalisés pour le Parcours d'Art Contemporain en Touraine ACT(e)s, Anne-Laure Sacriste et Benoît Fougérol présenteront leur travail avant de s'entretenir avec **Anne-Laure Chamboissier**, commissaire artistique de cette manifestation.

☆ **JEUDI 19 MARS à 18h30**

Le travail d'**Anne-Laure SACRISTE**, forte d'un double cursus mené à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris et à l'école d'Arts Appliqués Duperré (BTS Textile), repose sur la peinture dans son rapport à l'espace. Son univers oscille avec des références minimalistes et symbolistes dans des agencements d'environnements sophistiqués d'où une certaine esthétique japonaise n'est pas absente.

> - > - > **TALM \_ 40, rue du Docteur Chaumier \_ 37000 TOURS**

## ☆ **MARDI 31 MARS à 18h**

Né en 1962, photographe et artiste, **Benoît FOUGEIROL** vit et travaille à Paris. Depuis plusieurs années, il arpente les territoires incertains de la périphérie. Son approche à la fois topographique et poétique rend compte de richesses muettes et insoupçonnées, entre nature et bitume.

> - > - > **Université des Tanneurs \_ Amphithéâtre 1 \_ 3, rue des Tanneurs \_ 37000 TOURS**

### SAVE THE DATE

CHÂTEAU D'AZAY-LE-RIDEAU

**Anne-Laure Sacriste**, *CAUSA MENTALE* (2020) \_ du 17 mai au 27 septembre 2020

Co-Production : Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Centre des monuments nationaux-Château d'Azay-le Rideau.

CHARTREUSE DU LIGET

**Benoît Fougeirol**, *LIVRE DES PLENTES* (2020) \_ du 31 mai au 1er novembre 2020



## **LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE & ÉCONOMIE CIRCULAIRE : la loi n°2020-105 du 10 février 2020**

Lors des travaux de démolition ou de réhabilitation, les maîtres d'ouvrage sont désormais tenus de réaliser un « diagnostic relatif à la gestion des produits, matériaux et déchets issus de ces travaux ».

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collectivités et leurs groupements devront veiller, lors de leurs achats, à « réduire la consommation de plastique à usage unique et la production de déchets ». À la même échéance, elles devront faire en sorte



que « 20 % à 100 % » de leurs biens acquis chaque année soient issus « du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées » ([art. 58](#)). Tous les pneumatiques qu'elles achètent doivent désormais être rechapés, « sauf si une première consultation s'est révélée infructueuse » ([art. 60](#)).

## STOPPER LE GASPILLAGE

Lutter contre le **gaspillage des déchets du bâtiment** en recensant les matières disponibles pour **mieux les collecter et les recycler**.

#LoiAntiGaspillage

ecologique.solaire.gouv.fr



## AVIS DE PUBLICITÉ POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Un arrêté du 12 février 2020 (Jo du 20 février 2020), pris en application du 2° de l'[article R2131-12](#) du code de la commande publique, a pour objectif de permettre une **utilisation simplifiée et harmonisée des avis de publicité** par les acheteurs publics et de renforcer leur lisibilité par les opérateurs économiques.

Il fixe le modèle d'avis standard qui deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2022 pour les marchés publics répondant à un **besoin compris entre 90.000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée** (soit 214.000 € HT pour les fournitures, services et prestations intellectuelles ou 5.350.000 € HT pour les travaux).

## LOI ENGAGEMENT & PROXIMITÉ : les dispositions relatives à l'urbanisme

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique vise à **renforcer le statut des élus locaux et à redonner plus de pouvoir aux communes**. Ainsi de nombreux changements ont été adoptés, notamment en droit de l'urbanisme. A titre d'exemple :

- Le report au **31 décembre 2020 de la caducité des Plans d'occupation des sols (POS)** des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant engagé une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

- La mise en place d'un **droit de préemption pour la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine**, en faveur des communes et intercommunalités exerçant la compétence de gestion et préservation de la ressource en eau à la date de création de ce droit (article L2224-7 du code général des collectivités territoriales).

+ VOIR + Le guide pratique sur la loi engagement et proximité publié par Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités.

## ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

L'étude géotechnique préalable a pour but de procéder à une première **identification des risques géotechniques d'un site et à la définition des principes généraux de construction** permettant de prévenir le risque de mouvement de terrain.

**L'étude du sol est désormais obligatoire**

**Ne sont pas soumis à cette obligation :**

- les travaux qui n'affectent pas les fondations ou la structure du bâtiment, l'écoulement des eaux ou les échanges thermiques entre le bâtiment et le terrain adjacent ;
- les travaux relatifs à des extensions, y compris des vérandas et des garages sous réserve que la superficie du projet

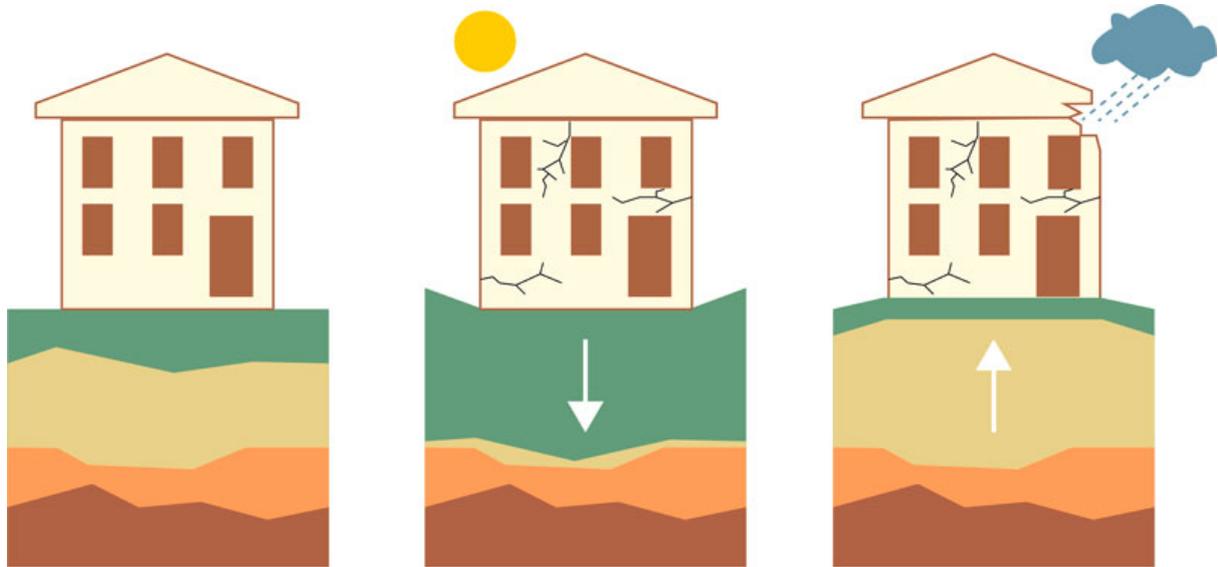
**dans les zones d'aléa fort ou moyen, avant :**

- toute vente de terrain non bâti constructible
- la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction ou la maîtrise d'œuvre d'un ou plusieurs immeubles à usage professionnel ou d'habitation ne comportant pas plus de deux logements.

soit inférieure à 20m<sup>2</sup> et que la nouvelle construction soit désolidarisée du bâtiment existant.

La durée de validité de l'étude géotechnique préalable est de 30 ans, si aucun remaniement du sol n'a été effectué.

+ EN SAVOIR PLUS +



**ET AUSSI**

**CONCOURS  
PHOTO**



JUSQU'AU 13 MARS 2020

URBANITÉS NUMÉRIQUES

## CONCOURS PHOTO > Les écritures dans la ville

☆ **Date de clôture : VENDREDI 13 MARS**

URBANITÉS NUMÉRIQUES nous proposent cette année d'explorer la ville selon une perception graphologique. Tant ces écritures inscrites dans le paysage urbain font partie du quotidien, nous ne prenons pas toujours le temps de les définir et de les observer...

**VOIR LE REGLEMENT**



## **RÉUNION \_ INFORMATION & ÉCHANGES** > *L'Habitat groupé*

**VENDREDI 27 MARS de 19h30 à 22h30**

L'Eco Habitat de Touraine vous propose un temps d'information et d'échanges sur les projets d'**Habitat Groupé** en Indre-et-Loire. Porteurs de projet, bienvenus !

> - > - > **Centre Social PLURIELLES \_ 6 avenue du général de Gaulle \_ 37000 TOURS**  
arrêt TRAM : Liberté

# [ OFFRE D'EMPLOI ]

caue45.fr



**CAUE du Loiret**

---

## **LE CAUE DU LOIRET recrute Un(e) chargé(e) de mission ARCHITECTE**

### **Missions :**

- Conseil et accompagnement des collectivités
- Conseil auprès des particuliers
- Contribution aux actions d'information, de sensibilisation tous publics, et de formation menées par le CAUE du Loiret

### **Profil :**

- Bonne expression orale, écrite et graphique
- Qualités d'écoute et relationnelles, capacité de synthèse
- Capacité d'autonomie dans le cadre d'interventions d'échelles multiples
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire

### **Expériences souhaitées :**

- Bonne connaissance du monde rural
- Expérience de la maîtrise d'ouvrage occasionnelle et des petites opérations
- Expérience d'interventions dans le bâti ancien et patrimonial, ainsi qu'en écoconstruction
- *Une expérience en structure de conseil serait appréciée*

### **Formation :**

- **Diplôme d'architecte exigé**

### **Autres :**

- **Permis B**
- Maîtrise des principaux logiciels de bureautique et PAO.

**Poste en CDI basé à Orléans, sur la base d'un plein temps, à pourvoir au second semestre 2020**

**Déplacements dans le département fréquents (véhicule de service à disposition)**

**Envoyer CV et lettre de candidature avant le 31 mars 2020**

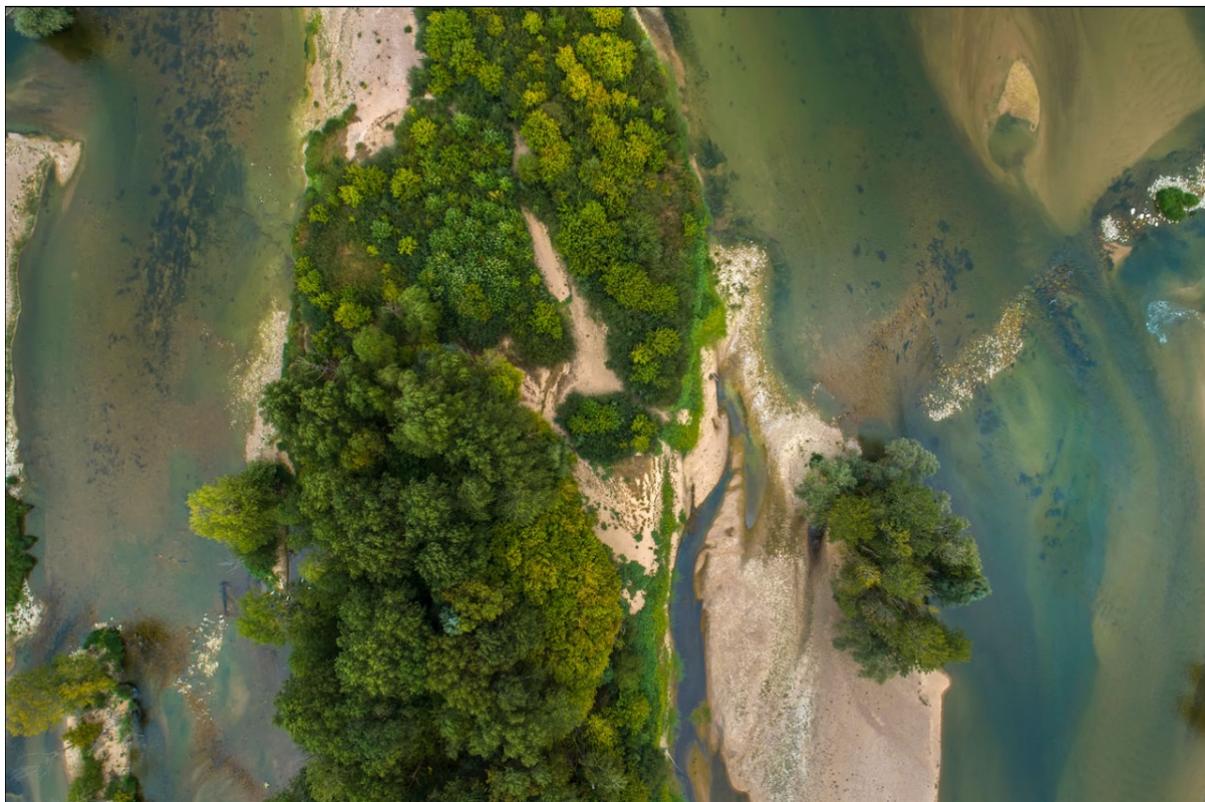
**Monsieur le Président du CAUE du Loiret,**

**36, quai du Châtelet**

**45000 Orléans**

**Par courriel à [contact@caue45.eu](mailto:contact@caue45.eu) - objet « candidature architecte »**

---



© jean-louis Aubert

## ***APPEL À INITIATIVES*** > *Gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain*

**DÉPÔT AVANT LE 31 MARS 2020**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne lance un appel à initiatives ***Gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain*** pour faire émerger des démarches et des projets de valorisation des eaux pluviales dans les projets d'aménagements urbains.

Cet appel à initiatives vise toute démarche publique ou privée de « gestion intégrée des eaux pluviales » lors des réaménagements urbains. Il s'agit de développer des solutions pour infiltrer ou évaporer les eaux pluviales et ne plus les évacuer par des réseaux : jardins de pluie, plans d'eau, toitures végétalisées stockantes, chaussées perméables...

**CANDIDATEZ !**

---



## ***SAVE THE DATE > CNP - Cinéma Studios***

**30 AVRIL 2020 à 20h**

LES TERRES AGRICOLES : une espèce d'espace en danger

Le territoire français continue de se couvrir de lotissements, de zones commerciales, d'infrastructures routières. Malgré les appels à la raison au nom du développement durable, les terres agricoles et les fermes familiales ont du mal à résister à la promotion immobilière et aux projets d'utilité publique.

Comment expliquer cela, malgré les voix qui s'élèvent contre « l'artificialisation des terres agricoles » ? La parole des agriculteurs suffit-elle pour s'opposer à ce fléau ?

Film : « La Terre en morceaux » de Ariane Doublet. 2015. 55 min.  
Intervenant : José SERRANO, Professeur à Polytech.

---

*Copyright © 2020 CAUE37, tous droits réservés.*

**Notre adresse :**  
CAUE37  
34 place de la préfecture  
Tours 37000

France

[Add us to your address book](#)

[Vous désinscrire de cette liste](#) [Transférer cette lettre](#)

